



AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE 2024-2025

Dans le cadre d'événements ou de sortie auxquels votre enfant pourrait participer avec le lycée : dans l'enceinte de l'établissement et/ou à l'extérieur de l'établissement il serait susceptible d'être pris en photo ou d'être présent sur un support vidéo. Selon la législation en vigueur, vous avez la possibilité de ne pas accorder votre autorisation pour le droit à l'image.

Dans ce cas, nous vous demandons de l'indiquer en remplissant le document ci-dessous. En donnant votre accord, les médias couvrant un événement auront la possibilité de diffuser les images où sera présent votre enfant sur le site académique et sur le site du lycée en dehors de toute exploitation commerciale.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur : _____

Responsable de l'élève : _____ en classe : _____

- AUTORISONS**
- REFUSONS**

Les diffusions de l'image de mon enfant / de mon image (pour les élèves majeurs).

Ce choix vaut engagement de votre part pour l'exercice du droit à l'image.

DATE :

SIGNATURE DES PARENTS (OU DE L'ÉLÈVE S'IL EST MAJEUR) :